

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Besançon

Modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté URB.19.08.A43, le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CU GBM) a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Besançon pour une durée de 40 jours consécutifs

Du 02 octobre 2019 au 02 novembre 2019 inclus.

Cette modification aura pour objet les points suivants :

- **Zone 2AU-H Route de Marchaux** – Déclassement de la zone 2AU-H au profit de la zone N voisine.
- **Écoquartier Vauban (Zone Uv)** – Ajustement de l'article Uv2.
- **ZAC TEMIS** – sous-secteurs UZTBb et UZTC Article 10.
- **Rue du Tunnel** – Réduction de la zone UY au profit de la zone UC voisine.
- **Rue Denis Papin** – Ajustement de la zone UY au profit d'un nouveau sous-secteur UYa.
- **Règlement de la zone UD, sous-secteur UDM : Ajustement des dispositions relatives à l'article R151-21 du code de l'Urbanisme.**
- **Suppressions, ajustement d'emplacements réservés.**

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Madame Nadine WANTZ en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que les registres d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ Au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon :
 - du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon :

- le mercredi 02 octobre 2019 de 09H00 à 12H00 – Salle des enquêtes publiques (Direction Urbanisme – Entrée B – 3^{ème} étage) ;
- le jeudi 10 octobre 2019 de 15h00 à 18h00 – Salle des enquêtes publiques (Direction Urbanisme – Entrée B – 3^{ème} étage) ;
- le mercredi 16 octobre 2019 de 14H00 à 17H00 – Salle des enquêtes publiques (Direction Urbanisme – Entrée B – 3^{ème} étage) ;
- le samedi 02 novembre 2019 de 09h00 à 12h00 – Salle Jean Minjoz (cour du 6, rue Mégevand).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Besançon – Commissaire-enquêteur Modification N°10 du PLU
2, rue Mégevand – 25034 BESANCON CEDEX.

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1579>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1579@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Besançon, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Michaël OBIN, Direction Urbanisme Projets et Planification du Grand Besançon Métropole, au 03 81 61 57 07 ou par mail mickael.obin@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon – Mission PLUi aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de modification du PLU de Besançon.

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire Déléguée
A la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,
Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey